

EXTRAIT N° 18-003
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mil dix-huit, et le dix-neuf mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
MME DENIS pour MME VILLETTE
M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 20 mars 2018
Pour copie conforme

En Maire, le 20 mars 2018
Le Maire

Eric CUER



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18-004
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mil dix-huit, et le dix-neuf mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses..... 82 912,01 €
Recettes..... 104 593,13 €
Excédent de clôture21 681,12 €

Investissement

Dépenses98 263,46 €
Recettes221 922,26 €
Restes à réaliser:.....0,00 €
Excédent de financement... 123 658,80 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2017.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
MME DENIS pour MME VILLETTE
M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 20 mars 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 20 mars 2018
Le Maire Adjoint,

Didier MAZZINI.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 18-005
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mil dix-huit, et le dix-neuf mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY
Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Exploitation		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		37 665		104 078,26		141 743 24
OPERATIONS DE L'EXERCICE	82 912,01	66 928,15	98 263,46	117 844,00	181 175,47	184 772,15
TOTAUX	82 912,01	104 593,13	98 263,46	221 922,26	181 175,47	326 515
RESULTAT DE CLOTURE		21 681,12		123 658,80		145 339,92
	Excédent de financement		21 681,12			
	Reste à réaliser		0,00			
	Excédent de financement		21 681,12			

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2017, de la façon suivante :

1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de0.00 €

2 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 21 681.12 €

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL

MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO

MME DENIS pour MME VILLETTE

M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 20 mars 2018

Pour copie conforme



En Mairie, le 20 mars 2018

Le Maire,

Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le